

République française
Département du Lot

AR Prefecture
046-214601304-20231009-2023_39-DE
Reçu le 13/10/2023
Membres en exercice : 11

COMMUNE DE GREZELS
Séance du 09 octobre 2023

Date de la convocation: 03/10/2023

L'an deux mille vingt-trois et le neuf octobre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Sébastien PEREZ

Présents : 8

Quorum atteint : oui

Votants: 9

Pour: 9

Contre: 0

Abstentions: 0

Présents : Sébastien PEREZ, Agnès CHAPELET-VOYE, Monique RIVIERRE, Patrick JOUCLAS, Christine COGNÉ, Quentin FOURNIÉ, Marianne PEROCHEAU, Valérie JAMPIERRE

Représentés: Serge LEVERGEOIS

Excusés: Maurin BERENGER

Absents: Arnaud JAECKEL

Secrétaire de séance: Quentin FOURNIÉ

Objet: Ouverture de crédits budgétaires - D_2023_39

Monsieur le maire fait part au conseil de la mauvaise imputation de dépenses sur les exercices 2021 et 2022, relatifs aux travaux d'aménagement et de sécurisation de la place de la Fraternité. Il convient de réimputer ces dépenses sur les bons comptes.

Les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2023, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
	TOTAL :	0.00	0.00
INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
2152 - 139	Installations de voirie	20414.00	
2184 - 139	Matériel de bureau et mobilier	135.00	
2188 - 139	Autres immobilisations corporelles	139.00	
212 - 139	Agencements et aménagements de terrains		20688.00
	TOTAL :	20688.00	20688.00
	TOTAL :	20688.00	20688.00

Le maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

Le maire de GRÉZELS,
Sébastien PEREZ



1

Le/la secrétaire de séance,
Quentin FOURNIÉ

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le 13/10/2023
et publié ou notifié
le 16/10/2023

